

ASSEMBLÉE NATIONALE
22 octobre 2025

PLUSIEURS MESURES DE JUSTICE POUR LIMITER LES FRAIS BANCAIRES INJUSTES -
(N° 1851)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 4

présenté par
M. Sitzenstuhl

ARTICLE 6

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de suppression de l'article.